

Conditions générales Offres Services Pilz Belgium CV

CHAPITRE I : ACCRÉDITATIONS	2
CHAPITRE II : BESOINS EN PERSONNEL, EN MATÉRIEL ET EN INSTALLATIONS	3
CHAPITRE III : HYPOTHÈSES ET EXCEPTIONS	4
CHAPITRE IV : CONDITIONS COMMERCIALES ET COMMENTAIRES	5
CHAPITRE V : CONDITIONS GÉNÉRALES	6
CHAPITRE VI : CONDITIONS DE SERVICE CONSULTING	8
CHAPITRE VII : CONDITIONS DE SERVICE D'INGÉNIERIE	9
CHAPITRE VIII : CONDITIONS DE SERVICE FORMATION	10

Chapitre I : Accréditations

Généralités

1. La politique de Pilz est de demander une accréditation externe pour les services fournis à nos clients afin de démontrer que nous répondons aux normes les plus élevées.

DAkKS

1. Pilz GmbH & Co KG Ostfildern et toutes ses filiales sont accréditées par l'organisme d'accréditation allemand DAkKS et sont autorisées à effectuer des inspections dans les domaines suivants en tant qu'organisme de contrôle de type C conformément aux conditions de la norme DIN EN ISO/IEC 17020:2012 : Machines et installations telles que presses, machines d'emballage, robots, équipements de travail à commande électrique ainsi que les équipements de protection électrosensibles et tactiles et les dispositifs de sécurité.



CMSE

1. Les ingénieurs de Pilz qui ont atteint un niveau supérieur au sein de l'organisation, qui ont suivi une formation d'expert dans le domaine de la sécurité des machines et qui ont réussi un examen TÜV NORD ont été certifiés de manière indépendante par TÜV NORD en tant que CMSE[®] enregistré, qui est un certificat international de compétence dans le domaine de la sécurité des machines.



Chapitre II : Besoins en personnel, en matériel et en installations

Généralités

1. Le succès de ce projet dépend de l'interface efficace entre les équipes de conseil et d'ingénierie de Pilz sur les deux sites et le client. Pilz vous informe sur les besoins en matière de documentation, de ressources et d'informations avant même le début du projet.

Organisation du projet client

1. Pour garantir un échange efficace d'informations et de données sur le projet, Pilz a besoin du soutien des collaborateurs du client, y compris d'un spécialiste des machines ayant des connaissances en matière de fonctionnement des machines, d'entretien des machines et de documentation des machines. Ces personnes sont tenues d'aider Pilz dans la préparation des travaux sur le chantier, de soutenir Pilz dans les travaux sur le chantier et de fournir des éclaircissements en cas de problème.
2. Le client doit obtenir et fournir tous les permis et consentements nécessaires à un moment raisonnable avant le début des services.
3. Le client doit fournir en temps opportun un préavis et des détails sur toute modification de l'étendue des services ou des livrables, y compris toute modification résultant de discussions avec ses propres clients, utilisateurs finaux ou OEM. Pilz n'est pas responsable de ces modifications dont elle n'a pas été informée en temps utile.

Documentation technique

1. Pilz exige des copies électroniques (ou des copies numérisées de dessins existants) de toute la documentation technique, y compris :
 - a Plans d'implantation
 - b Dessins électriques et pneumatiques
 - c Manuels, etc.

Disponibilité des machines cibles et informations connexes

1. Pour effectuer l'évaluation sur place, le consultant Pilz a besoin d'un accès permettant d'observer :
 - a Machines en mode opérationnel
 - b Panneaux de commande électriques
 - c Documentation technique, données de sécurité, rapports d'inspection
2. De plus, nous aurons des conversations informelles avec les opérateurs de machines et le personnel de maintenance.

Procédure d'isolement

1. Lors de la mise en œuvre, de la mise en service et de la validation de l'installation, le client est responsable de s'assurer que les machines sont entièrement isolées et que toutes les sources d'énergie dangereuses sont éliminées conformément aux réglementations en matière de santé et de sécurité sur site et aux réglementations nationales en matière de sécurité au travail. Cette procédure d'isolement s'applique également à d'autres évaluations où l'inspection des pièces de la machine entraîne une exposition à une énergie dangereuse provenant de la machine (par exemple, un panneau électrique). Pilz se réserve le droit de vérifier cette isolation.

Images numériques (photos)

1. Lors de la visite sur site, des photos numériques (photos) sont prises et stockées dans les fichiers de projet Pilz pour l'analyse des machines et la production de rapports.

Chapitre III : Hypothèses et exceptions

Généralités

1. Les points non inclus dans cette offre ne seront pas pris en compte dans le cadre de cette estimation.
2. Les travaux seront effectués pendant les heures normales de bureau. Si cela n'est pas possible, ces activités seront réglées selon les pourcentages habituels pour les heures supplémentaires.
 - Heures normales de travail – 08h30 à 17h00
 - Horaires de 06h00 à 08h30 et de 17h00 à 22h00 : à 150 %
 - Travail de nuit – Heures de 22h00 à 06h00 : à 200 %
 - Samedi - Heures travaillées de 06h00 à 22h00 : à 150 %
 - Dimanches et jours fériés : à 200 %
3. Le travail peut avoir lieu sur place ou au bureau en fonction de la tâche et en concertation avec le client.
4. Tous les rapports sont livrés au format de rapport standard de Pilz sous forme électronique (.pdf).
5. Si les travaux ne peuvent pas être effectués aux dates prévues, chaque prestation sera facturée selon les tarifs de la direction de Pilz pour chaque personne présente et les éventuels frais supplémentaires pourront être récupérés.
6. Des schémas et des dessins incomplets ou incorrects (électriques, pneumatiques, hydrauliques, ...) peuvent entraîner des retards dans le projet ou peuvent entraîner des résultats incomplets et des coûts supplémentaires.
7. Le client s'engage à fournir un environnement de travail sécuritaire et ergonomique pour toutes les personnes impliquées dans le projet. Si la sécurité ou la santé de la personne concernée ne peut être garantie, Pilz se réserve le droit d'arrêter le projet. Cela peut entraîner des retards dans le projet, un résultat incomplet et des coûts supplémentaires.
8. Les ingénieurs de Pilz sont équipés de chaussures de sécurité S3, d'un casque de sécurité conforme à la norme EN 50365 et d'un gilet de haute visibilité. Si d'autres équipements de protection individuelle sont nécessaires, le client doit en faire la demande au moins 10 jours ouvrables avant la visite sur site prévue. Pilz se réserve le droit de facturer au client les frais afférents à ces exigences en matière d'équipement.
9. Si la présence sur place nécessite des examens et des tests médicaux, Pilz facture au client les frais et le temps associés. Cela peut prendre jusqu'à deux ans après la clôture du projet lié.
10. Pilz n'effectue aucune mesure ou calcul. Nos commentaires peuvent donc inclure la recommandation d'explorer certains aspects plus en détail.
11. Les services sont considérés comme corrects s'ils sont fournis conformément aux instructions fournies par l'OEM et/ou le client ou aux réglementations gouvernementales ou légales applicables qui s'appliquent aux services au moment de la livraison.

Chapitre IV : Conditions commerciales et commentaires

Généralités

1. Un ordre officiel est nécessaire pour assurer la planification et l'exécution et une confirmation est faite après la commande.
2. Afin d'assurer un traitement administratif correct de la commande, il est nécessaire que le formulaire de commande fasse toujours référence au numéro de devis.
3. En cas d'annulation ou de report dans les 10 jours avant le départ, 10 % seront facturés.
4. Pilz se réserve le droit d'annuler la commande en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, il est de la seule responsabilité de Pilz de rembourser les avances déjà versées.
5. Dans le cas où Pilz a fourni une proposition de services sur la base du personnel d'une filiale de Pilz sur laquelle la tarification est basée et que le client demande ensuite que le personnel provienne d'une autre filiale de Pilz, Pilz se réserve le droit de retirer l'offre ou d'adapter les frais de service ou les tarifs en fonction du personnel provenant de l'autre filiale de Pilz.
6. Si le client demande à Pilz de désigner des consultants sélectionnés en tant que sous-conseillers de Pilz, les honoraires dus à ces sous-conseillers sont dus à Pilz en plus des honoraires propres de Pilz, sauf accord contraire.
7. Sauf convention contraire écrite contraire, le client est tenu de payer à Pilz pour les prestations supplémentaires ou exceptionnelles :
 - a Pour le temps supplémentaire consacré par le personnel de Pilz à l'exécution des services
 - b Le coût net de tous les autres frais supplémentaires encourus par Pilz
8. Les observations sur l'exécution des travaux doivent être notifiées par écrit à Pilz dans les huit jours suivant la cause ou la réception du rapport.
9. Spécifique pour formations : Les frais de formation peuvent être facturés à partir de 6 semaines avant la date de début, avec la TVA correspondante, et le délai de paiement commence à partir de la date de facturation.
10. Les observations sur les factures doivent être adressées par écrit à Pilz dans les huit jours suivant la date de la facture.
11. Les prix s'entendent hors TVA.
12. Cette offre est valable 60 jours.
13. Cette offre n'est pas contraignante.
14. L'application de toutes conditions générales du client est exclue, sauf si ces conditions sont expressément mentionnées dans l'offre.

Variations

1. Le présent accord peut être modifié à la demande de l'une ou l'autre des parties et ensuite convenu par écrit par les deux parties.
2. À la demande écrite du client, Pilz soumet des propositions de modification des prestations. Pilz n'est pas tenue de commencer les prestations modifiées tant que le client n'a pas donné son accord écrit sur les redevances afférentes aux prestations modifiées. Une telle proposition de dérogation comprend une variation de prix ou de tarifs et sera également soumise aux présentes conditions générales.

Chapitre V : Conditions générales

Propriété intellectuelle

1. Pilz conserve tous les droits d'auteur, les droits de conception, les droits sur les bases de données, les brevets, les marques et tous les autres droits de propriété intellectuelle de tous les documents, rapports, analyses, listes de contrôle, outils logiciels et tous les autres produits mis à la disposition du client, qu'ils soient sur papier, en version électronique ou en ligne, et qui ont été mis à la disposition du client. Le client n'a le droit de les utiliser ou de les copier qu'aux fins du projet et aux fins auxquelles ils sont destinés, et n'a pas besoin d'obtenir l'autorisation de Pilz pour copier à cette fin.
2. Toute la propriété intellectuelle liée au matériel de formation mis à la disposition du client reste la propriété de Pilz, de sa société mère ou de ses filiales, et le client, y compris les participants à la formation employés ou sous contrat par le client, s'engage à ne pas effectuer d'enregistrement audio, vidéo ou autre forme d'enregistrement des sessions de formation. Le matériel de formation ne doit pas être dupliqué, adapté, transmis, désossé, décompilé ou mis à la disposition de tiers ou à des fins non autorisées sans l'autorisation écrite expresse de Pilz.
3. Tout le matériel de formation est uniquement destiné à l'enseignement, à l'instruction et à l'information et ne peut être utilisé qu'aux fins auxquelles il a été destiné, et Pilz n'est pas responsable de l'utilisation du matériel qui n'est pas uniquement à des fins de formation.
4. La marque, le nom commercial, le dessin ou le logo de Pilz ou de CMSE® ne peuvent être utilisés sans l'autorisation préalable de Pilz. En cas d'infraction, Pilz est en droit d'obtenir des dommages et intérêts ou une réparation équitable.
5. Tout logiciel associé aux services qui fait partie des livrables est soumis aux conditions de sa licence de Pilz ainsi qu'aux conditions de toute licence de tiers ou open-source et aux garanties associées.
6. La propriété intellectuelle créée ou développée conjointement par Pilz, ses employés ou sous-traitants et le client lors de la livraison des services est la propriété de Pilz.
7. Pilz n'est pas responsable si les documents techniques qui lui sont remis par le client ou en son nom ne respectent pas les droits de propriété intellectuelle de tiers existants. La responsabilité du client incombe seul en cas de violation de ces droits de tiers par la livraison des services ou des livrables associés. Le client s'engage à indemniser, défendre, dégager Pilz de toute responsabilité et à le libérer de toute prétention de tiers en cas de violation des droits.
8. Le transfert de la propriété de tous les nouveaux droits de propriété intellectuelle créés dans les résultats des services ou de leurs livrables réalisés dans le cadre de l'exécution des services pour le client, tels que convenus dans l'offre, tels que la documentation, les rapports, les documents de planification, les évaluations, les dessins, le matériel de programmation et similaires, nécessite un accord écrit séparé entre le client et Pilz. Pilz se réserve un droit d'utilisation libre et non exclusif sur ces résultats de travail, à des fins de recherche et d'enseignement.

Confidentialité

1. Les Parties s'engagent à ne pas procéder à l'ingénierie inverse, à la décompilation ou au test des informations confidentielles ou des éléments fournis par l'autre partie dans le but d'acquérir les secrets d'exploitation, d'affaires ou commerciaux incorporés dans ces éléments.

Personnel

1. Pendant la durée de la prestation des services et pendant un an après l'achèvement des services ou la livraison des livrables associés, la date la plus tardive étant retenue, le client s'engage à ne pas solliciter, encourager à partir, recruter ou embaucher, directement ou indirectement, un employé ou une personne sous contrat avec Pilz (et ses filiales) qui a participé à la fourniture des services pour le client.

Conditions générales de vente

1. Nos conditions générales peuvent toujours être consultées via le lien ci-dessous :

<https://www.pilz.com/fr-BE/termsandconditions>

Chapitre VI : Conditions de service consulting

Généralités

1. Pour les prestations de consulting, Pilz ne peut garantir que tous les dangers ou risques seront identifiés ou que la mise en œuvre des recommandations éliminera tous les risques.

Chapitre VII : Conditions de service d'ingénierie

Généralités

1. Sur demande, le client est tenu de fournir à Pilz en temps utile tous les documents, données et informations demandées dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle puisse exécuter les services d'ingénierie conformément à la proposition de services d'ingénierie. Le client doit également s'assurer que les fournisseurs ou intégrateurs OEM ou tiers fournissent la documentation, les données et les informations demandées conformément aux calendriers du projet. Tous les frais encourus en raison de la livraison fautive, inexacte, incomplète ou tardive des données ou informations demandées ou nécessaires ou en raison de modifications de données ou d'informations par le client, sont à la charge du client. Le client indemnifiera Pilz contre toutes les réclamations, demandes ou pertes résultant de l'absence de fourniture de tous les documents, données et informations demandées ou de l'omission de fournir des informations qui seraient raisonnablement considérées comme pertinentes ou nécessaires ou si le client fournit des documents, des données ou des informations inexacts, incomplets ou erronés.
2. Si l'acceptation de travaux d'ingénierie, de projets ou de phases de projet (installations et mises à niveau de produits, composants, équipements, logiciels) est requise, le client fournira cette acceptation conformément à tout calendrier d'acceptation convenu ou dès que possible sur préavis d'achèvement. Si le client ne fournit pas l'acceptation, elle est automatiquement considérée comme acceptée après 8 jours de préavis d'achèvement.
3. Tout calendrier convenu dépend de l'exécution par le client de toutes ses obligations contractuelles, y compris les obligations de paiement. En cas de non-respect par le client de ses obligations de paiement, tout calendrier convenu peut être adapté en conséquence.
4. Pilz n'est pas responsable des obligations ou des exigences que le client a contractées envers son propre client, client ou utilisateur final et qui ne sont pas spécifiquement et expressément communiquées à Pilz.
5. Pilz n'est pas responsable des modifications de l'étendue ou des spécifications qui ne lui sont pas communiquées.
6. Toute demande du client de modifications et/ou d'ajouts à l'étendue des travaux ou aux spécifications après approbation de la proposition de services sera, après vérification de la faisabilité des modifications et/ou ajouts, soumise à des frais supplémentaires et à une éventuelle modification du calendrier du projet.
7. S'il s'écoule un laps de temps important entre la réception d'une commande ou d'un bon de projet de la part du client par Pilz et la mise en œuvre ou la livraison effective des travaux d'ingénierie et si, pendant cette période, il y a une augmentation du prix des matières premières, des produits et des composants par rapport au prix indiqué, Pilz se réserve le droit d'adapter le prix des frais de service en conséquence.
8. Le client s'engage à ce que, lorsque Pilz exécute les services d'ingénierie sur les machines du client, tout effet sur d'autres machines soit de sa responsabilité et qu'il prenne les mesures nécessaires pour mettre en service la machine sur laquelle les services ont été effectués, sous sa propre responsabilité.
9. Sauf accord contraire, la mise en service et la commande des systèmes après l'achèvement des prestations d'ingénierie, ainsi que les éventuels tests de performance et la réception des travaux d'ingénierie, sont effectués par le client et conformément aux spécifications et instructions ou à la documentation technique fournies par Pilz.

Garanties

1. Au moment de l'exécution des prestations d'ingénierie, Pilz garantit qu'elle exécutera les prestations d'ingénierie de manière correcte et dans les règles de l'art et conformément aux normes de l'industrie en matière de soin et de diligence pour des prestations d'ingénierie de nature similaire pour des projets similaires.

Chapitre VIII : Conditions de service formation

Annulation/report

1. Sauf accord écrit contraire avec le client, Pilz se réserve le droit d'annuler une formation avant le début de la formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, sa responsabilité sera limitée au remboursement des frais payés par le Client en relation avec la session de formation ou le cours annulé.
2. Dans le cas où un cours ou une session de formation a commencé mais doit être annulé ou reporté en raison d'une maladie ou d'une indisponibilité du formateur ou des installations ; ou en cas de défaillance technique ou de système ; ou toute autre circonstance indépendante de la volonté de Pilz, Pilz remboursera la valeur des formations non dispensées ou, à son choix, reprogrammera et dispensera les formations restantes ou les parties restantes à une date ultérieure, sans autre responsabilité ou obligation de dédommagement.
3. Si un client annule ou reporte la formation, ou si un participant à la formation annule sa place de présence, après avoir reçu la confirmation de la formation, Pilz se réserve le droit de facturer au client ou au participant les frais d'annulation suivants :
 - a L'annulation écrite fournie 30 à 20 jours avant la date de début de la formation entraînera des frais d'annulation de 30 % du total des frais.
 - b L'annulation écrite fournie 20 à 10 jours avant la date de début de la formation entraînera des frais d'annulation de 50 % du total des frais.
 - c L'annulation écrite fournie moins de 10 jours avant la date de début de la formation entraînera des frais d'annulation de 100 % du total des frais.
4. Dans tous les cas, la responsabilité totale de Pilz est limitée aux frais de formation payés par le participant, à l'exception des responsabilités qui ne peuvent être limitées en vertu du droit applicable aux présentes conditions générales. Si la formation est sursouscrite ou annulée par Pilz en raison d'un nombre insuffisant de participants, les participants seront informés 10 jours ouvrables à l'avance.
5. Si nécessaire, Pilz se réserve également le droit de modifier le lieu et/ou l'heure pour une alternative raisonnable. Cela ne constitue pas un motif de dédommagement de la part de Pilz.

Matériel de cours

1. Le matériel de cours est fourni, en format numérique, à des fins de formation uniquement. Pilz s'efforcera raisonnablement de fournir un contenu et des supports de cours exacts. Toutefois, Pilz n'est pas responsable de quelque manière que ce soit, qu'il s'agisse d'un contrat, d'un délit, d'une négligence, d'une violation des droits légaux ou autre, pour toute perte ou tout dommage subi à la suite ou en raison des informations fournies pendant la formation.

Frais/paiements

1. Les frais peuvent être sujets à modification et seront confirmés au moment de la réservation. Les frais ne comprennent pas le déplacement des participants, l'hébergement ou les frais d'accès aux cours en ligne.

Autres dispositions

1. Le client reconnaît et s'engage à se conformer ainsi qu'à tous les participants, directives et instructions, écrites ou verbales, émises par Pilz ou par ses formateurs au stade de la candidature, de la participation et à tout autre stade, le cas échéant, pour les formations en présentiel et les formations dispensées en ligne. Pour les cours sur site chez le client, la responsabilité de la sécurité incombe entièrement au client. Tout dommage matériel ou dommage corporel qui pourrait survenir dans les locaux du client est de la responsabilité du client.

Demande de participation

1. Pour participer à la formation certifiée Pilz, le participant potentiel doit remplir un formulaire d'inscription. Seuls les formulaires au format Pilz sont acceptés – les formulaires ne sont pas acceptés dans d'autres formats. En cas d'erreur ou d'omission sur la candidature, le formulaire peut être retourné au candidat pour des informations complémentaires ou des éclaircissements peuvent être demandés.
2. Pour chaque cours certifié, des critères préalables sont en place pour s'assurer que chaque candidat comprend les connaissances et/ou les qualifications et/ou l'expérience minimales requises pour participer à la formation. Le client s'engage à s'assurer que les participants aux formations certifiées proposées par Pilz remplissent les conditions requises pour pouvoir participer à la formation certifiée et qu'ils respectent toutes les règles et directives relatives à la participation à la formation certifiée et à la passation de l'examen.
3. Pilz se réserve le droit de refuser une candidature si elle ne remplit pas les critères d'éligibilité ou si, à son avis, un candidat ne convient pas à la formation ou la perturbe.
4. Pilz se réserve également le droit d'exclure ou de suspendre la participation d'un candidat à la formation et/ou à l'examen en cas de non-paiement des cotisations, de comportement perturbateur ou de non-respect des règles de l'examen.
5. Les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité préalables aux cours de formation certifiés recevront une confirmation écrite de leur inscription. Comme le nombre de participants est limité, les demandes seront acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les participants recevront une confirmation écrite avec les dates de formation confirmées, le lieu, etc. avant la formation.
6. En soumettant la demande de cours, les participants acceptent de se conformer aux présentes conditions générales.
7. Pilz prend contact avec les participants qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité pour leur proposer d'autres alternatives.
8. Les candidats peuvent être invités à soumettre des copies numérisées des qualifications pour vérifier que les critères d'admission sont remplis. Seuls les certificats actuellement valides doivent être soumis.

Certification

1. Chaque participant doit assister à l'ensemble des modules de la formation avant de passer un examen à choix multiples. Les règles d'examen doivent être respectées par tous les participants. L'examen doit être rédigé dans la langue dans laquelle la formation a été rédigé.
2. Les résultats seront communiqués par courrier électronique à chaque participant trois semaines après l'examen. Les résultats ne seront pas fournis par téléphone. Les participants qui ne réussissent pas l'examen seront informés des dates possibles de rattrapage. Un examen de rattrapage entraînera des frais.
3. Les participants qui réussissent l'examen certifié recevront un certificat valable pour une période de quatre ans à compter de la date du résultat de l'examen de réussite. Une fois les quatre ans écoulés, les participants doivent revenir pour une formation de recyclage d'une journée afin de conserver leur certification pendant quatre autres années à compter de la date d'expiration de la date d'expiration de la certification initiale.
4. Les candidats doivent accepter les exigences de certification énoncées dans le formulaire de demande pour pouvoir participer à la formation.
5. Pour conserver la certification, les participants doivent :
 - a Informer Pilz de tout changement d'adresse
 - b Informer Pilz de toute réclamation formulée à l'encontre d'un participant, si celle-ci est fondée sur son statut de certifié
 - c Restez à jour sur l'état actuel des normes, des politiques, etc. en ce qui concerne le sujet de la certification.